



Bonjour, j'ai un problemeavec mon vehicule

Par **FLORENT47**, le **19/02/2010** à **17:40**

Il y a a peine 3 mois de cela j'ai acheté un vehicule à un particulier. Ce dernier m'a fait signer un papier comme quoi il ne se porter pas responsable de tel ou tel probleme qui pourrait arriver après l' achat du vehicule. Deux mois apré je casse le turbo, et le niveau de pression d'huile s'averé insuffisant. D' après mon garagiste les vidanges auraient été mal faites l'huile injectée aurait été de mauvaise qualité et le vendeur n'entretenait pas convenablement son vehicule pourtant d'exterieur elle parait très bien entretenue. Par ailleurs, mon garagiste m'a fait remarqué que sous la voiture il ya des empruntes de "krik" servant a soulever la voiture ki aurait appuyé sur un boitier d'où circule la pression d'huile, ce qui empeché cette derniere de circuler correctement. Je voudrais savoir si à partir de cela je peux reclamer reparation au vendeur du véhicule et si ce fameux papier qu'il m'a fait signer à de l'importance aux yeux de la loi.

Merci de me repondre dés que possible.

Cordialement, florent.

Par **razor2**, le **19/02/2010** à **22:49**

Ca dépend ce qui est stipulé précisément sur ce papier. Un vendeur est responsable des vices cachés qui pourraient affecter le bien vendu, à moins qu'il ne stipule alors qu'il se décharge de cette garantie envers l'acheteur...Donc si vous avez accepté un véhicule, en signant, non garanti contre les vices cachés, ben vous ne pourrez rien réclamer au vendeur, ca me semble logique...